

7, rue Edouard Bastide – 25290 ORNANS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 14 MARS 2023
A 19H45 TENUE A LA SALLE DE CONVIVIALITE DE DESERVILLERS**

Date de convocation	7 mars 2023
Date de publication	21 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présent(e)s Fabienne ARNOUX, Guillaume AYMONIN, Adrien BART, Dominique BERION, Frédéric BONNEFOI, Estelle BOURNEZ, Laurence BREUILLOT, Laurent BROCARD, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Franck COLLINET, Alexandre COULET, Gérard COULET, Emmanuel CRETIN, Yves CUINET, Jean-Pierre CUNCHON, Claude CURIE, Olivier DARD, Louis DAUDEY, Michel DEBRAY, Jean-Marie DONEY, Vanessa DORDOR, Céline DUBOIS-AUBRY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE-PIERRET, Sarah FAIVRE, Danièle FIETIER, Christophe GARNIER, Catherine GRANDJACQUET, Marie-Pierre GRANDJEAN, Jean-Claude GRENIER, Colette GROLEAU, Maxime GROSHENRY, Isabelle GUILLAME, Bernard HUOT-MARCHAND, Marc JACQUOT, Christophe JOUVIN, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Patricia LABERTERIE, Martine LANDRY, Nathalie LAURENT, Marie-Christine LEGAIN, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Pierre MAIRE, Thierry MAIRE DU POSET, Chantal MARAUX, Philippe MARECHAL, Vincent MARGUET, Joëlle MAURICE, Christian MESNIER, Serge MONNET, Alain MONNIER, Yves MOUGIN, Alain OUDET, Patricia PAQUIEZ, Florence PAUL, Rémy PAUL, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Gérard PESEUX, Danielle PITAVY, Angèle PRILLARD, Patrick SEBILE, Jean-Claude STADELMANN, Patrick TELES, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Sarah VIONNET, Pierre-André VOUILLOT

Procuration Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Yves GAMELON à Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

Suppléé(e)s Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e)s Jean-Marie DALOZ, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON

Absent(e)s Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Le Président remercie Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE, Maire de Déservillers, pour l'accueil du conseil communautaire dans sa commune.

► **LECTURE DES EXCUSES ET PROCURATIONS**

► **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE**

Le procès-verbal du 31 janvier est adopté à l'unanimité.

Au vu des membres présents, M. Le Président a déclaré le quorum atteint et a ouvert la séance à 19h45.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DANS LE CADRE DU PROJET DE MANDAT**
2. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Transformation du grade d'animateur LEADER de rédacteur en rédacteur principal 2^{ème} classe**
3. **MARCHE INFOGERANCE ET DEPLOIEMENT OFFICE 365 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**
4. **MOBILITE : CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES**
5. **FEDER RURAL / AMI**
6. **CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION**
7. **ATTRIBUTION MARCHE ENTRETIEN VOIRIE**
8. **NOUVELLE CONVENTION AVEC LA REGION POUR L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE**
9. **MAISON DES SERVICES AMANCEY : AVENANT AMO**
10. **EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (CPIE-CEN-TRI) : PROGRAMME 2023**
11. **GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEURS : ATTRIBUTION DU MARCHE**
12. **SENTIER RANDONNEE DES GORGES DE NOUAILLES : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ET DMO AVEC MONTBENOIT**
13. **NAUFILOUE : MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE SPORT SANTE**

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DANS LE CADRE DU PROJET DE MANDAT

La CCLL est tenue d'organiser un débat d'orientation budgétaire sur base d'un rapport comprenant notamment :

- L'évolution des dépenses et des recettes avec un zoom sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- La structure et la gestion de la dette
- Une prospective
- Un plan pluriannuel d'investissement

Vu les articles D2312-3 & L2312-1 du CGCT,

L'exécutif présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2023 telles que détaillées dans le document joint au pré-rapport.

Les projets sont ambitieux pour les 3 années à venir. L'OPAH au bénéfice des particuliers et des collectivités. Pour ces dernières, avec les fonds verts, les collectivités pourront faire de belles opérations bien financées. Autre projet : le Fonds de concours au bénéfice des communes. Le règlement sera établi en 2023 et des crédits seront inscrits au budget primitif dès cette année.

Le Président donne lecture du courrier sur le bilan du CRTE et de la DETR de l'Etat et salue l'accompagnement de l'Etat.

Le mot d'ordre pour 2023 est l'exercice de toutes nos compétences.

Un autre objectif est l'apurement des restes à recouvrer sur le budget Ordures Ménagères d'ici le 31 décembre 2025.

Le Président rappelle que depuis 2017, année d'augmentation de la fiscalité de 7,5 %, il n'y a pas eu d'augmentation des taux

Pour 2023, 2024 et 2025 il propose une augmentation de 2,5 % par an pendant 3 ans afin de retrouver nos niveaux minimum d'épargne de gestion, de CAF, et poursuivre le désendettement. Cette augmentation sera soumise au vote chaque année, conformément à la procédure budgétaire.

Nathalie KOWAL-BONDY demande quelle sera la posture de la CCLL sur l'établissement de Santé de Quingey ? Elle ne voit rien dans le rapport d'orientations budgétaires malgré deux projets d'investissement dans le domaine de la santé sur Quingey.

Le Président répond d'abord concernant les maisons de santé qui sont au nombre de 7 sur le territoire Loue Lison et dont une seule appartient à la CCLL et qui est une opération blanche initiée par l'ex-CCALL. Les autres sont soit privées, soit communales. La communauté de communes n'ira donc pas sur ce champ qui est concurrentiel.

Concernant l'extension du centre de réadaptation de Quingey, le Président rappelle le contexte qui a amené au financement de l'Hôpital d'Ornans par la CCLL. A l'époque, il manquait 600 000 € pour boucler le plan de financement. Pour Quingey ce sera le même schéma : si la contribution de la CCLL est nécessaire, elle fera partie des financeurs. Mais à ce stade, la CCLL n'a pas d'élément financier. Le Président demande à ce qu'une table ronde soit organisée sur ce point en présence de l'ensemble des co-financeurs.

Nathalie KOWAL-BONDY explique que le plan de financement est en cours d'élaboration. Le Président répond que dès qu'il sera abouti, la CCLL devra être sollicitée.

Laurent BROCARD interroge sur la réhabilitation des décharges publiques, et notamment celle sur sa commune, car il ne voit rien dans le rapport d'orientations budgétaires. Le Président répond qu'il n'est pas possible d'inscrire des crédits à ce stade mais regrette de ne pas avoir fait inscrire une phrase politique sur ce sujet pour acter qu'il est à l'étude. Le maire de Scey-Maisières est inquiet des conséquences des 120 000 tonnes stockées à proximité de la Loue.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023 qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Transformation du grade d'animateur LEADER de rédacteur en rédacteur principal 2^{ème} classe

Vu l'arrivée d'une nouvelle animatrice LEADER le 6 mars 2023, Margot MARTEL qui détient le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe,

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :

		MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14 NOVEMBRE 2022			Création/modification /suppression AU CC 14 MARS 2023	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14 MARS 2023		
FILIERE ADMINISTRATIVE	CAT	EFFECTIF	TC/TNC *	T/N T**	Création/modification /suppression	EFFECTIF	TC/TNC *	T/N T**

/CADRE D'EMPLOI								
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	T		1	TC	T
		0			1 création	1	TC	NT
Rédacteur	B	2	TC	NT	1 suppression	1	TC	NT

3. MARCHÉ INFOGERANCE ET DEPLOIEMENT OFFICE 365 : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Vu l'audit informatique confié à l'ADAT par délibération n°80/22 du 19 mai 2022, Considérant que cet audit a permis de dresser un inventaire complet du parc informatique de l'ensemble des sites de la CCLL et de mettre en évidence les principaux écueils de l'architecture informatique de la collectivité, en raison notamment de l'absence d'harmonisation dans ce domaine depuis la fusion en 2017,

Il est donc proposé de recourir à un prestataire informatique via un appel d'offres ou une centrale d'achat pour la mise en place d'un marché d'infogérance, le renouvellement du parc informatique selon un plan pluriannuel d'investissement et le déploiement de l'outil Microsoft 365 sur l'ensemble des postes qui permet le partage des données à distance.

Dominique BERION attire l'attention sur le changement de nom de l'outil Office 365 qui s'appelle désormais Microsoft 365.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement en € TTC					Recettes de fonctionnement	
	2023 (n)	2024 (n+1)	2025 (n+2)	2026 reco		
Contrat infogérance		15 000,00	15 000,00	15 000,00		
Licences Microsoft 365		9 072,00	9 072,00	9 072,00		
Total fonctionnement	0,00	24 072,00	24 072,00	24 072,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement en € HT					Recettes d'investissement	
	2023 (n)	2024 (n+1)	2025 (n+2)	2026 reco		En € HT
Licences Microsoft 365	9 072,00					
Serveur RDS Amancey	12 000,00				DETR 30 %	3 600,00
Renouvellement des postes en Win 7 année n	15 600,00				DETR 30 %	4 680,00
Renouvellement des postes années n+1, n+2	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00	DETR 30 %	6 480,00
Frais de mise en service Microsoft 365 + Share point	21 000,00					
Total investissement	57 672,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00		14 760,00
TOTAL	57 672,00	31 272,00	31 272,00	31 272,00		14 760,00
Total du marché sur 3 +1 ans	151 488,00					

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le principe de l'opération
- Valide le plan de financement prévisionnel

- Autorise le Président à lancer une consultation

4. MOBILITE : CREATION DU COMITE DES PARTENAIRES

Vu la prise de compétence mobilité en date du 23 mars 2021 et dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

Vu la proposition de la Commission mobilité en date du 28 février 2022 de créer un Comité des partenaires de la mobilité,

Vu le rôle de cette instance locale qui permettra d'associer les acteurs du territoire à tous les sujets liés à la mobilité et notamment l'élaboration du Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable.

Vu que le Comité des partenaires local coexistera avec le Comité des partenaires de bassin mis en place par la Région et qu'il sera composé d'associations, d'entreprises, de représentants des territoires limitrophes, et d'élus de la CCLL,

Vu le règlement intérieur du Comité des partenaires annexé au pré-rapport,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer le Comité des partenaires de la mobilité composé de la manière suivante :
 - Un collège d'élus, composé de :
 - Monsieur Jean-Claude GRENIER, Président de la CCLL ;
 - Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président en charge de la mobilité
 - Trois membres élus de l'Exécutif
 - Un élu référent CRTE
 - Un collège de représentants d'associations d'employeurs et du monde économique, composé de :
 - Alstom
 - Guillin
 - Rivex
 - L'imprimerie Simon
 - L'Intermarché à Quingey
 - Peugeot Saveur
 - Saline Royale d'Arc-et-Senans
 - Pevescal (Arc-et-Senans)
 - Scop Lombard
 - Institut Médico-Éducatif (IME) de Montfort
 - Représentants syndicaux
 - Amicale des frontaliers
 - Association de commerçants d'Ornans : ACC'OR
 - Association de commerçants de Quingey : Udeval
 - L'Amicale des commerçants et artisans
 - Un collège de gestionnaires d'infrastructures, de services privés et de services solidaires :
 - Taxi Frantz à Ornans
 - Association TRI
 - Emmaüs
 - Les Restos du cœur
 - ADS Mob'
 - ADMR Amancey
 - Un collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants, composé de :
 - Collectif Loue Lison
 - Bonne route RN83

- EMNE
 - L'association de parents d'élèves : FCPE
 - Familles rurales
 - Vélo club d'Ornans
 - Handi'bike nature
 - Trois habitants tirés au sort
 - Un collège d'institutionnels et de collectivités limitrophes :
 - Région BFC
 - CD25
 - DDT25
 - CC Portes du Haut Doubs
 - CC Altitude 800
 - CC de Montbenoit
 - CC Val d'Amour
 - CC Cœur du Jura
 - Grand Besançon Métropole
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

5. FEDER RURAL / AMI

Vu le règlement européen portant dispositions communes n° 2021/1060 en date du 24/06/2021 et notamment ses articles 28 à 32, et le règlement européen d'exécution FEDER n° 2021/1058 du 24/06/2021 et notamment son article 9, permettant à la Région autorité de gestion du FEDER, de soutenir le développement territorial intégré sur la base de stratégies territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 qui prévoit le soutien au développement territorial, spécialement en direction des territoires ruraux, au titre de sa « priorité 5 », « objectif spécifique 5.2 ». Au titre de l'objectif stratégique « Une Europe plus proche des citoyens », le Règlement 2021/1060 prévoit en effet un objectif spécifique (OS) encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion, lance donc cet appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les territoires ruraux sur la base de stratégies territoriales (Territoire en action).

Plus précisément, cet AMI :

- Est ouvert aux collectivités éligibles à Territoire en Action
- Dispose d'une enveloppe globale de 32,9M € non territorialisée
- Est composé de 4 thématiques détaillées dans des fiches-actions :
 - Villages intelligents ;
 - Mobilité durable ;
 - Renouvellement urbain ;
 - Tourisme durable et patrimoine culturel.

Dans les territoires qui seront retenus pour la période 2023-2027, les porteurs de projets éligibles aux fiches-actions sont à la fois des acteurs publics et privés : *Collectivités territoriales et leurs groupements, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, OLS, groupements d'intérêt public, établissements publics, syndicats, associations, entreprises, coopératives, fondations.*

Si la Communauté de communes est retenue en tant que porteuse du programme, elle devra rendre un avis sur les dossiers déposés par les porteurs de projets. En effet, en amont de sa candidature auprès de la Région, autorité de gestion, le porteur de projet devra présenter son dossier à la collectivité qui devra rendre un avis favorable pour permettre son instruction. Ces dossiers seront étudiés au niveau de la Commission contractualisation de la CCLL.

La candidature à cet AMI est basée sur le projet de contrat Territoire en action qui est présenté en annexe du pré-rapport.

Invité à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Du dépôt de la candidature de la Communauté de communes à l'AMI FEDER Rural ;
- D'autoriser du Président à signer tout document afférent

6. CONTRAT TERRITOIRE EN ACTION

Suite à l'approbation au dernier conseil communautaire des axes du contrat Territoire en action et la maquette financière, le projet de contrat a été rédigé.

Une modification a été apportée au projet de maquette financière afin de garantir une flexibilité dans le financement des projets. En effet, au regard des difficultés financières de la Région BFC dont les conséquences sont l'abrogation de certains règlements d'intervention en 2023, la maquette sera composée des axes choisis mais sans répartition financière à part les contraintes fixées par la Région à savoir 30% mini pour l'axe 1 et 50% maxi pour l'axe 2.

Ce document est commun à l'AMI « FEDER Rural ».

7. ATTRIBUTION MARCHE ENTRETIEN VOIRIE

Vu le marché d'entretien de la voirie 2020 – 2022 arrivé à son terme,

Vu le besoin de renouveler le marché sur deux ans renouvelable une fois deux ans, soit potentiellement 2023 – 2026,

La Communauté de Communes Loue Lison a fait appel à l'entreprise BEJ en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rédaction des pièces du marché, l'analyse des offres et la rédaction du rapport.

Considérant les offres reçues et l'avis de la Commission des marchés réunie le 24 février 2023 sur présentation du rapport d'analyse des offres établi suivant les critères prix et délais,

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité (Patricia PAQUIEZ ne prend pas part au vote) :

- Valide le rapport d'analyses des offres,
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché avec les entreprises suivantes attributaires des lots correspondants :

Candidat	Lot	Mini HT Pour 2 ans	Maxi HT Pour 2 ans
SN SAULNIER	Lot 1 : Arc-et-Senans, Fourg, Liesle, Lombard	10 000,00 €	32 000,00 €
TP CLERC	Lot 2 : Abbans-Dessus, Abbans-Dessous, Chouzelot, Lavans-Quingey, Pessans, Quingey	12 000,00 €	28 000,00 €
TP CLERC	Lot 3 : Brères, Buffard, Chay, Mesmay, Paroy, Rennes-sur-Loue, Samson	10 600,00 €	24 000,00 €
TP CLERC	Lot 4 : Bartherans, By, Echay, Le Val, Myon, Ronchoux	12 000,00 €	28 000,00 €
TP CLERC	Lot 5 : Cessey, Charnay, Chenecey-Buillon, Courcelles, Cussey-sur-Lison, Goux-sous-Landet, Palantine, Rouhe	13 200,00 €	30 000,00 €

VERMOT SAS	Lot 6 : Cademène, Epeugney, Malbrans, Montrond-le-Château, Rurey, Scey-Maisières	12 000,00 €	30 000,00 €
VERMOT SAS	Lot 7 : Amancey, Amondans, Cléron, Fertans, Lizine, Malans	10 000,00 €	26 000,00 €
SN SAULNIER	Lot 8 : Bolandoz, Déservillers, Eternoz, Saraz	13 200,00 €	30 000,00 €
SN SAULNIER	Lot 9 : Crouzet-Migette, Montmahoux, Nans-Sous-Sainte-Anne, Sainte-Anne	4 600,00 €	14 000,00 €
SN SAULNIER	Lot 10 : Amathay-Vésigneux, Chantrans, Chassagne-Saint-Denis, Flagey, Longeville, Reugney, Silley-Amancey	13 200,00 €	40 000,00 €
SN SAULNIER	Lot 11 : Ornans	17 200,00 €	40 000,00 €
VERMOT SAS	Lot 12 : L'Hôpital-du-Grosbois, Tarcenay-Foucherans, Trépot, Les Monts-Ronds	13 200,00 €	40 000,00 €
VERMOT SAS	Lot 13 : Durnes, Echevannes, Lavans-Vuillafans, Saules	6 600,00 €	16 000,00 €
VERMOT SAS	Lot 14 : Châteauvieux-les-Fossés, Lods, Montgesoye, Mouthier-Haute-Pierre, Vuillafans	6 600,00 €	20 000,00 €
Total :		154 400,00 €	398 000,00 €

Maxime GROSHENRY rappelle que concernant l'investissement, la programmation de l'année est votée à l'automne de l'année n-1 pour déposer les demandes de subventions DETR.

Il invite donc les communes à bien anticiper les travaux qu'elles pourraient avoir à réaliser sur de la voirie communautaire, afin de les inscrire dans la programmation de travaux, de permettre une bonne coordination des chantiers et une préparation budgétaire au plus juste.

Le technicien voirie de la CCLL se tient à disposition des élus pour tout renseignement.

8. NOUVELLE CONVENTION AVEC LA REGION POUR L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment son article L.1511-3, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 janvier 2021 révisant le régime d'intervention au titre des aides à l'immobilier d'entreprise sur le périmètre de la Communauté de Communes Loue Lison,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028, approuvé par l'assemblée plénière du Conseil Régional lors de sa séance des 23 et 24 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2022 révisant le règlement d'intervention au titre des aides à l'immobilier d'entreprise sur le périmètre de la Communauté de Communes Loue Lison,

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté n°22AP.111 en date du 22 décembre 2022.

Le Vice-Président en charge du développement économique rappelle que les aides aux entreprises en matière d'immobilier, de location ou de vente de terrains relèvent du bloc communal, en l'occurrence de la Communauté de Communes Loue Lison. La Région peut abonder des aides octroyées par l'EPCI, sur la base de ses propres dispositifs d'aides, sous

réserve qu'une convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise ait été signée avec l'EPCI.

Suite à l'extinction de la convention applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose la signature d'une nouvelle convention valable pour la période 2023-2028

Le Vice-Président présente le projet de convention et rappelle les possibilités d'intervention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté en matière d'immobilier d'entreprise. Il indique que la commission développement économique a émis un avis favorable à sa signature.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- Valide la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Loue Lison.
- Autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents afférents.

9. MAISON DES SERVICES AMANCEY : AVENANT AMO

Vu le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec EboConsult pour un montant HT de 29 120,00 €,

Vu la conjoncture économique défavorable (incidences Covid et pénuries d'offres) qui a nécessité plusieurs relances de la phase d'appel d'offres pour plusieurs lots infructueux,

Considérant le travail supplémentaire réalisé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- mises à jour multiples des pièces du dossier de consultation (AAPC, RC, AE, CCAP)
- mises en ligne AAPC et DCE pour lots infructueux, gestion des retraits et des réponses sur la plateforme, information des candidats
- compilation et transmission des offres
- relance appel d'offre par voie directe sans publicité et gestion des réponses pour lots à nouveau infructueux
- réunions d'analyse des offres, relecture des documents d'analyse des offres et demandes multiples de rectifications d'erreurs
- demandes de précisions et clarification sur certaines offres (complétudes) en vue de formaliser la passation du marché

Il y a lieu d'actualiser les honoraires par la rédaction d'un avenant n°1 au marché de : 6,5 jours x 640 € HT / jour = 4 160 € HT soit 4 992 € TTC

Montant total de la mission avec avenant n°1 : 33.280 € HT, soit 39.936 € TTC

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité cet avenant d'un montant de 4 992 € TTC et autorise le Président à le signer.

10. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (CPIE-CEN-TRI) : PROGRAMME 2023

La Communauté de Communes Loue Lison a subventionné le projet d'éducation à l'environnement du collectif CPIE-CEN-TRI en 2020 et 2021, à hauteur de 18 000 €/an, conformément au PCAET et sa fiche-action n°34.

Pour cette année 2023, l'objectif principal est de sensibiliser des élèves à travers 52 séances scolaires d'éducation à l'environnement. L'accompagnement d'une structure de santé, en lien avec le Contrat Local de Santé (CLS) Loue Lison, est aussi l'un des axes de ce projet 2023.

Le cout total du projet 2023 est de 25 000 €, la CCLL est sollicitée pour une participation à hauteur de 18 000 €, comme lors de précédents projets. Le SYBERT est aussi contributeur financier du projet à hauteur de 7 000 €.

Alain MONNIER demande comment sont sélectionnés les établissements scolaires ? Sarah FAIVRE explique que c'est au choix des enseignants.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité : d'autoriser le Président à signer la convention annexée au pré-rapport pour une participation au programme d'éducation à l'environnement mené par le collectif CPIE-CEN-TRI dans le cadre du PCAET.

11. GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEURS : ATTRIBUTION DU MARCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à 8 relatifs au groupement de commandes

Dans le cadre des travaux de la commission Mutualisation et du questionnaire « mutualisation » envoyé à chaque commune à l'automne 2021, faisant état de l'intérêt de 22 communes et de la CCLL pour rejoindre un groupement de commande portant sur l'achat de défibrillateurs et ainsi mutualiser cet achat,

Vu la délibération n°175/22 du 13 décembre 2022 validant le rôle de la Communauté de communes en tant que coordonnatrice du groupement de commande et autorisant le Président à signer cette convention de groupement,

Vu l'estimation d'une commande concernant les communes suivantes à 52 400 € HT :

	Nombre de défibrillateurs
By	1
Cademène	1
Charnay	2
Chateauvieux	1
Chouzelot	2
Courcelles	1
Déservillers	2
Eternoz	4
Fourg	2
Goux Sous Landet	1
Lavans-Quingey	1
Le Val	3
Liesle	1
Longeville	1
Palantine	1
Pessans	1
Rennes sur Loue	1
Ronchaux	1
Rouhe	1
Samson	1
Scey-Maisières	2
Trepot	1
CCLL (Nautiloue)	1
CCLL (gymnase d'Amancey)	1
CCLL (maison des services)	1

Vu l'allotissement du marché en 2 lots géographiques,

Lot 1 pour 19 défibrillateurs : Communes de Cademène, Châteauvieux-les-Fossés, Courcelles, Déservillers, Éternoz, Goux-sous-Landet, Longeville, Palantine, Rouhe, Scey Maisières, Trepot + la Communauté de Communes Loue Lison (site de Nautiloue, Maison des services d'Amancey et Gymnase d'Amancey),

Lot 2 pour 15 défibrillateurs : Communes de By, Charnay, Chouzelot, Fourg, Lavans-Quingey, Le Val, Liesle, Pessans, Rennes-sur-Loue, Ronchoux, Samson.

Vu la Commission de suivi des marchés réunie le 24 février proposant de retenir le prestataire suivant :

- Lot 1 : entreprise D-sécurité Groupe pour un montant de 19 564 € HT
- Lot 2 : entreprise D-sécurité Groupe pour un montant de 19 072 € HT

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le choix de la commission de suivi des marchés
- Autorise le Président à notifier les lots au titulaire
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférent

12. SENTIER RANDONNEE DES GORGES DE NOUAILLES : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ET DMO AVEC MONTBENOIT

Vu la délibération n°192-21 du 16 décembre 2021 intégrant le sentier n°5 des aiguillons de Brasse dans les sentiers de la CCLL,

Vu la délibération n°193-21 autorisant le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CC de Montbenoit pour la réalisation de travaux de consolidation et de sécurisation sur la partie entre la RD de la creuse et la source de la Loue, qui est à la fois sur le territoire Loue Lison et la Communauté de Communes de Montbenoit,

Considérant le choix concerté de ne pas réhabiliter les 3 belvédères existants en raison des modifications de paysages arborés qui engendrent par conséquent, une diminution du coût de l'opération,

Le montant total définitif, après réception des travaux le 9 décembre 2022, est donc revu à la baisse par rapport au montant estimatif (79 963 € HT). Le montant total de l'opération s'élève désormais à : **46 082,00 € HT, soit 55 298,40 € TTC.**

Le montant à reverser à la CC de Montbenoit sera de 27 649,20 € TTC. La CC de Montbenoit procèdera ensuite au reversement de la quote-part de la subvention du Département à la CCLL.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement actualisé et définitif comme suit :

Dépenses		C-C Montbenoit	C-C Loue Lison
	Montant (en € HT)	50 %	50 %
Installation de Chantier - Divers	1 930,00	965	965
Travaux de Démolition - Bucheronnage	15 003,00	7 501,50	7 501,50
Travaux de Terrassement	18 560,00	9 280	9 280
Fourniture & Installation Garde-Corps	10 589,00	5 294,50	5 294,50
Montant total HT	46 082,00	23 041,00	23 041,00
Montant total TTC	55 298,40	27 649,20	27 649,20
Recettes		C-C Montbenoit	C-C Loue Lison
	Montant (en € HT)	50 %	50 %
Subventions Département 25	23 041,00	11 520,50	11 520,50
Autofinancement	23 041,00	11 520,50	11 520,50
Montant total HT	46 082,00	23 041,00	23 041,00
Montant total TTC	55 298,40	27 649,20	27 649,20

- Autorise le Président à signer la nouvelle convention de DMO

13. NAUTILOU : MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE SPORT SANTE

Vu les délibérations successives de changement de tarifs et notamment celles des 09/11/2017, 20/03/2019 et 07/07/2022,

Vu la fiche-action A.6.1.1 du projet de mandat intitulée « *Proposer une offre d'activité de loisirs et de sports nautiques de qualité pour les habitants du territoire* »,

Considérant que Nautilou souhaite diversifier son offre d'activité en lien avec le Contrat Local de Santé,

Il est proposé au conseil de créer deux nouvelles activités Sport Santé :

- Des séances d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation dans le cadre d'une prescription médicale.
- Des séances d'aquagym

Les adhérents bénéficieront d'une prise en charge financière allant jusqu'à 50 % la première année par le Réseau Sport Santé.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création de ces nouvelles activités
- Valide la nouvelle grille tarifaire jointe à la présente délibération et son application à compter du 14 mars 2023



Le Président félicite Betty MONNIN et Diane MERCIER pour le travail de fond réalisé sur les orientations budgétaires et il remercie Vincent MARGUET pour son pilotage.

Le Président annonce les dates suivantes :

- Prochaine conférence des Maires le lundi 3 avril à Liesle
- Prochain conseil communautaire le jeudi 13 avril à Ornans



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE :

- 12 – 23 Orientations budgétaires 2023
- 13 – 23 Modification du tableau des effectifs
- 14 – 23 Marché informatique : Plan de financement prévisionnel
- 15 – 23 Mobilité : Création du comité des partenaires
- 16 – 23 FEDER Rural / AMI : Dépôt de candidature
- 17 – 23 Attribution du marché d'entretien de la voirie communautaire
- 18 – 23 Aide à l'immobilier d'entreprise : Nouvelle convention avec la Région
- 19 – 23 Maison des services : Avenant AMO
- 20 – 23 Education à l'environnement : Programme 2023
- 21 – 23 Groupement de commandes défibrillateurs : Attribution du marché
- 22 – 23 Sentier de randonnée Gorges de Nouailles : Mise à jour du plan de financement et de la DMO
- 23 – 23 Nautiloue : Mise en place d'une activité sport santé